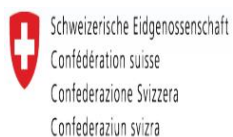




TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT DE PRESTATAIRE POUR L'EVALUATION A MI-PARCOURS DU PLAN STRATEGIQUE 2019-2023 DU FONDS COMMUN GENRE



Ambassade
Royale du
Danemark

Juillet 2021



1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les membres du Cadre de Concertation Genre (CCG) se sont dotés d'un mécanisme de financement conjoint, le Fonds Commun Genre (FCG) mis en place en 2005 en vue de soutenir les efforts des partenaires nationaux qui œuvrent à la promotion du genre au Burkina Faso et avec les contributions initiales de cinq Partenaires Techniques et Financiers (PTF) : Canada, Danemark, Pays-Bas, Suisse et UNFPA. Entre 2008 et 2009, le FCG a bénéficié de la contribution financière de nouveaux partenaires tels que la Suède, l'UEMOA, le PNUD, l'Autriche et l'UNICEF. De nos jours, la dotation financière du Fonds est assurée par cinq PTF que sont l'Ambassade de Suède, l'Ambassade Royale du Danemark, la Coopération Suisse, l'UNFPA et l'UNICEF.

Les missions assignées au FCG à sa création sont de soutenir les efforts des partenaires nationaux qui œuvrent à la promotion et au développement du genre au Burkina Faso, d'assurer une meilleure mobilisation des ressources grâce à une augmentation de la transparence dans la gestion des ressources allouées et d'assurer une coordination du financement et une synergie d'actions des PTF.

La structure organisationnelle du FCG comprend i) les PTF, ii) le Comité de Pilotage ; iii) le Chef de file des PTF ; iv) le Gestionnaire. Le Chef de file actuel est la Coopération Suisse et l'ONG Diakonia en est le gestionnaire depuis 2012 suite à deux appels à sélection de gestionnaire.

Après avoir mis en œuvre un plan d'actions triennal 2015-2017, le Fonds Commun Genre a engagé en 2018 des réflexions stratégiques qui ont abouti à l'élaboration d'un plan stratégique quinquennal 2019-2023 dont la vision est de faire du Fonds Commun Genre un instrument contribuant efficacement à la prise en compte du genre pour l'édification d'une société burkinabè de justice sociale et de développement durable. L'objectif général est de contribuer à la mise en œuvre d'actions pertinentes et efficaces de réduction des inégalités de genre au niveau national par les OSC, les acteurs privés, les PTF et les autorités étatiques. Les objectifs spécifiques du plan stratégique 2019-2023 se déclinent comme suit :

- ✓ Renforcer les actions de promotion de l'abandon des VBG ;
- ✓ Renforcer l'autonomisation économique et politique des femmes et des jeunes ;
- ✓ Renforcer la transversalité du genre dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques, des projets et programmes par les institutions et les OSC ;
- ✓ Assurer une meilleure implication des femmes et des jeunes dans la gestion des questions sécuritaires ;
- ✓ Assurer la coordination, le suivi, l'évaluation, la capitalisation des acquis et la promotion des approches innovantes.

Il est assorti d'un plan d'actions opérationnel 2019-2021 dont la mise en œuvre est assurée par les structures gouvernementales, les organisations de la société civile (OSC) et les collectivités territoriales. Ces partenaires de mise en œuvre sont sélectionnés/identifiés sur la base de leurs



expertises dans les domaines à couvrir à travers les appels à projets ou des actions proactives sur initiative du comité de pilotage du FCG.

Les partenaires de mise en œuvre du plan stratégique 2019-2023 pour la période 2019-2021 sont les suivants :

Partenaires de mise en œuvre	Intitulé projet et zones d'intervention
Secrétariat Permanent du Conseil National de Lutte contre la Pratique de l'Excision (SP-CNLPE)	Renforcement des actions de promotion de l'élimination de la pratique de l'excision dans huit (08) régions du Burkina Faso Régions couvertes : Centre-Sud, Boucle du Mouhoun, Cascades, Sud-ouest, Centre-Ouest, Centre-Est, Centre et Hauts Bassins
Association pour la Promotion et le Développement du Gulmu (APDG, Fada)	Promotion des droits des femmes et de réduction des violences basées sur le genre dans la région de l'Est Régions couvertes : Est
OCADES BANFORA	Renforcement des actions de réduction des VBG dans la commune rurale de Soubakaniédougou Régions couvertes : Cascades
Fédération Nationale des Groupements Wend Yam (Ziniaré)	STOP aux Violences Basées sur le Genre dans les sites de déplacés internes Régions couvertes : Centre, Centre-Nord et Plateau central
OCADES NOUNA	Renforcement du rôle et du statut des femmes et des jeunes au sein des communautés locales dans les provinces de la Kossi et des Banwa Régions couvertes : Boucle du Mouhoun
Union Africaine des ONG de Développement (UAOD)	Appui au renforcement de la citoyenneté des femmes et des jeunes Régions couvertes : Hauts-Bassins, Centre, Nord, Centre-Ouest, Centre-Sud, Sahel, Centre-Nord
Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Promotion du Genre (SP-CONAPGenre)	Appui à l'institutionnalisation du genre dans les politiques publiques, les projets et programmes de développement
Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC)	Appui aux activités de promotion du genre de l'ASCE-LC (action pro-active)
Centre d'Information, de Formation et d'Eudes sur le Budget (CIFOEB)	Champions Genre Régions couvertes : Sud-Ouest, Est, Nord, Plateau central et Cascades
Association Burkina Camp de l'Espoir (ABCE, Nouna)	Renforcement de la résilience des femmes et des jeunes face à la montée du terrorisme et de l'extrémisme violent dans la province de la Kossi Régions couvertes : Boucle du Mouhoun



Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD)	Renforcement de la participation des femmes et des jeunes filles à la promotion de la paix, de la sécurité et de leur résilience face à la Covid-19 Régions couvertes : Boucle du Mouhoun, Centre, Centre-Nord, Est, Hauts-Bassins, Nord et Sahel
---	--

Après deux ans et demi de mise en œuvre du plan stratégique, une évaluation à mi-parcours s'impose pour analyser les réalisations en cours et prendre en compte le contexte de mise en œuvre sans cesse changeant afin de réajuster au besoin pour une meilleure atteinte des résultats et effets escomptés. En effet, de 2019 à nos jours le contexte a évolué avec la montée de l'insécurité, la pandémie à covid 19, l'adoption de la stratégie nationale genre 2020-2024, etc.

Cette nécessité a été perçue à l'élaboration du plan stratégique qui a prévu dans le dispositif de suivi-évaluation une évaluation à mi-parcours.

2. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

2.1. Objectif général

L'évaluation à mi-parcours vise à apprécier les progrès atteints ainsi que leur tendance vers les résultats attendus afin de procéder à la prise de mesures correctives éventuelles pour l'atteinte à terme des objectifs du plan.

2.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agira de :

- Vérifier la conformité des orientations du plan stratégique du FCG avec les orientations nationales en matière de promotion du genre ;
- Analyser la conformité du plan stratégique avec les priorités actuelles des PTF membres du FCG ;
- Apprécier la pertinence des options stratégiques définies dans le plan stratégique par rapport au contexte national ;
- Déterminer à mi-parcours, le niveau d'atteinte des objectifs et des résultats fixés du plan stratégique ;
- Apprécier la pertinence et la cohérence des projets des partenaires d'exécution en relation avec les objectifs poursuivis par le plan stratégique ;
- Analyser le niveau de mobilisation et d'allocation des ressources ;
- Analyser le dispositif (le pilotage y compris les autres acteurs concernés) de mise en œuvre et de suivi-évaluation des activités planifiées ;
- Identifier les contraintes, les difficultés rencontrées et les leçons apprises ;
- Analyser les risques identifiés dans le plan stratégique et les mesures d'atténuation ;
- Actualiser les indicateurs du plan stratégique en tenant compte des priorités des PTF membres du FCG et faire une proposition de cadre de mesure de rendement pour le FCG ;



- Formuler des recommandations et faire des propositions d'actions prioritaires pour la mise en œuvre efficace du plan stratégique et des interventions du FCG.

3. RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ÉVALUATION

Au regard des objectifs de la mission, l'évaluation devra aboutir aux résultats suivants :

- La conformité des orientations du plan stratégique du FCG avec les orientations nationales en matière de promotion du genre est vérifiée ;
- La conformité du plan stratégique avec les priorités actuelles des PTF membres du FCG est analysée ;
- La pertinence des options stratégiques définies dans le plan stratégique par rapport au contexte national est appréciée ;
- Le niveau d'atteinte des objectifs et des résultats fixés est déterminé ;
- La pertinence des projets des partenaires d'exécution est appréciée en relation avec les objectifs poursuivis par le plan stratégique ;
- Le niveau de mobilisation et d'allocation des ressources est analysé ;
- Le dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation des activités planifiées est analysé ;
- Les contraintes, les difficultés rencontrées et les leçons apprises sont identifiées ;
- Les risques identifiés dans le plan stratégique et les mesures d'atténuation sont analysés ;
- Les indicateurs du plan stratégique sont actualisés en tenant compte des priorités actuelles des PTF membres du FCG et une proposition de cadre de mesure de rendement pour le FCG est faite ;
- Des propositions d'actions prioritaires sont faites et des recommandations pertinentes sont formulées pour la mise en œuvre efficace du plan stratégique et des interventions du FCG.

4. CRITÈRES ET QUESTIONS D'ÉVALUATION

Les questions clés ci-après sont destinées à guider l'évaluateur dans la collecte et l'analyse des informations, des conclusions et recommandations y relatives, ainsi que les leçons apprises et les bonnes pratiques.

Pertinence

- Le plan stratégique était-il bien approprié pour atteindre l'objectif général et les objectifs spécifiques poursuivis ?
- Comment le plan a-t-il répondu aux besoins des hommes/garçons, des femme/filles et des organisations partenaires ?
- Le contenu actuel du plan correspond-il toujours aux attentes des bénéficiaires (hommes/femmes) et de toutes les parties ?
- En quoi, le plan s'inscrit-il dans les priorités nationales telles que définies dans le PNDES/RND, la Politique Nationale Genre/Stratégie Nationale Genre ?



- Quelle est la valeur ajoutée apportée par le programme au niveau national dans les différents domaines couverts tels que perçue par les parties prenantes ?

Efficacité

- La stratégie proposée par le programme permet-elle d'atteindre les objectifs visés ?
- Quel est le niveau d'ensemble de la mise en œuvre du plan stratégique ?
- Tous les axes et les actions prioritaires ont-ils été réalisés tels que prévus dans le plan d'actions ?
- Quelles sont les caractéristiques sociodémographiques des principaux bénéficiaires ?
- Quelle est la qualité de la gestion quotidienne en ce qui concerne la planification et la mise en œuvre des actions ?
- Quels sont les changements induits par le plan stratégique ? Ces changements bénéficient-ils aux hommes / femmes / jeunes équitablement ?
- En quoi les différents acteurs et les partenaires techniques et financiers sont-ils satisfaits ou insatisfaits ?

Efficience

- Les ressources financières et humaines sont-elles suffisantes et adaptées pour l'atteinte des objectifs du programme ?
- Y a-t-il des points de surcoûts, d'utilisation autres des ressources ou de pertes de ressources ?
- Les résultats immédiats escomptés ont-ils été effectivement obtenus et dans quelles conditions de qualité, coût et délais ? Les résultats ont-ils été à la mesure des sommes dépensées ? Les exigences contractuelles ont-elles été respectées ?
- Quel est le degré de respect des échéances (rapports narratifs, rapports financiers) – face aux bailleurs ?
- Les coûts du programme sont-ils justifiés eu égard à chaque résultat (exprimés ou non en termes monétaires) ?
- Le dispositif de gestion des risques de pertes des ressources ou d'inefficacité a-t-il fonctionné ?
- Le programme bénéficie-t-il de synergies/complémentarités pertinentes avec les autres parties prenantes au niveau national pour l'atteinte de meilleurs résultats ainsi que pour l'amélioration des politiques publiques nationales en matière de genre ?

Effets et impacts

- Quels sont les changements induits auprès des bénéficiaires à travers la mise en œuvre du plan stratégique ?
- De quelle manière les besoins des parties prenantes sont en train de changer avec le Programme ?
- Quels sont les effets attendus qui sont observés ?
- Quels sont les effets inattendus du plan qui sont survenus ?
- Les effets produits permettront-ils d'atteindre l'impact escompté ?



- Quelles autres dynamiques sont observées avec la mise en œuvre des actions du plan stratégique ?

Durabilité

- Les mécanismes mis en place par le programme sont-ils viables ?
- La répliquabilité est-elle possible ? À quelles conditions ?
- Quelles sont les leçons apprises et les bonnes pratiques qui peuvent être utiles pour la suite ?
- Les actions de renforcement des capacités permettent-elles le transfert de compétences aux organisations et aux bénéficiaires pour poursuivre les actions sans les financements du FCG ?
- Les dispositions sont-elles prises dans le cadre du programme pour la capitalisation ?
- Quelles sont les synergies et partenariats développés avec la partie nationale, le secteur privé ou la société civile pour assurer la relève et la gestion continue des acquis ?

5. METHODOLOGIE

Sur la base des orientations ci-dessous, le prestataire proposera une méthodologie complémentaire assortie d'un calendrier pour la réalisation de l'évaluation. Elle fera l'objet d'une validation par le gestionnaire Diakonia et les PTF membres du Fonds.

L'évaluation comprendra les étapes suivantes :

Rencontre de cadrage

Une rencontre de cadrage entre le prestataire, Diakonia et les PTF permettra de mieux définir le cadre de mise en œuvre de la consultation, de revoir la méthodologie proposée, d'arrêter un calendrier définitif de travail et un plan de rédaction du rapport.

Une proposition de méthodologie revue qui intègre les commentaires et les suggestions des parties prenantes.

Collecte et analyse des données

L'évaluation se fera à travers plusieurs méthodes avec une proposition claire du/de la consultant-e sur son dispositif d'assurance qualité des données qui seront collectées et analysées.

Le/la consultant-e effectuera tous les travaux de recherche documentaire à travers diverses sources et/ou auprès des parties prenantes notamment les organisations bénéficiaires, les PTF et Diakonia. Il/Elle collectera les données auprès de chaque partie prenante.

Une matrice d'évaluation devrait être élaborée pour la bonne collecte des données. La méthodologie devrait être mieux affinée à travers la revue documentaire et devrait être une partie intégrante du rapport de démarrage. Le/la consultant-e devrait utiliser des outils et des méthodes adaptées afin de présenter des résultats désagrégés par sexe et par âge, par situation de handicap dans la perspective de formuler des recommandations spécifiques pour chaque catégorie de population.



Une analyse pointue des défis par genre sera proposée pour affiner les prochaines interventions dans chaque secteur.

Tenue d'un atelier national de finalisation du rapport et de définition des actions prioritaires 2022-2023

Le dispositif de suivi-évaluation du plan stratégique a prévu la tenue d'un atelier national d'évaluation. Dans ce sens, cet atelier national permettra au prestataire de présenter les résultats préliminaires, de finaliser la collecte des données et de définir les actions prioritaires qui guideront les interventions du FCG pour la période 2022-2023.

6. PROFIL DU PRESTATAIRE

Le Cabinet ou consultant-e devra justifier d'une formation universitaire en études de développement et sciences sociales et d'une formation en approche participative. Il doit avoir une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de la gestion axée sur les résultats, du suivi-évaluation et de l'intégration du genre dans les projets et programmes.

Chaque expert de l'équipe devra justifier d'au moins :

- Un diplôme universitaire Bac+5 dans son domaine ;
- Avoir au minimum dix (10) ans d'expérience professionnelle ;
- Avoir une expérience avérée dans la conception de méthodologies pour la recherche et les évaluations, la rédaction de documents d'analyse sur les questions d'autonomisation économique, politique des femmes, de lutte contre les VBG y compris en contexte d'insécurité, de conflits, de promotion de la paix et de cohésion sociale ;
- Avoir une bonne connaissance des politiques publiques et de l'approche genre et développement ;
- Démontrer d'une excellente maîtrise d'outils de consultation participatifs surtout avec les acteurs de la société civile et de l'analyse de données quantitatives et qualitatives ;
- Avoir une forte expérience dans le domaine d'évaluation des programmes, plans stratégiques ;
- Avoir une bonne connaissance des méthodes et stratégies d'intervention des OSC œuvrant dans les droits humains, la gouvernance et la promotion du genre ;
- Avoir une bonne connaissance des questions et défis de genre du Burkina Faso ;
- Avoir une bonne connaissance du contexte burkinabé et de la sous-région en relation avec la lutte contre les inégalités de genre.

7. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le Cabinet consultant est tenu d'effectuer toute la mission avec une équipe d'intervention conformément aux présents termes de référence. Il mettra tout en œuvre pour exécuter la mission avec probité et dans les règles de l'art. En cas de changement qui pourrait survenir lors de la mission, le prestataire devra au préalable en informer Diakonia.

Il s'engage à :



- Prendre connaissance des documents du programme (plan stratégique, PAO, protocoles de collaboration, projets des organisations partenaires, etc.) ;
- Définir une méthode d'échantillonnage et justifier le choix de la méthode d'échantillonnage basée sur les objectifs de l'évaluation et les besoins des données du programme ;
- Produire une offre technique avec la composition d'une équipe permettant la réalisation des enquêtes participatives pour chacun des acteurs ;
- Proposer une méthodologie pratique de réalisation de l'évaluation, avec un plan détaillé tenant compte des objectifs à atteindre, des moyens disponibles et de la rigueur de la démarche scientifique ; la méthodologie promouvant la participation des acteurs fera l'objet d'une attention particulière ;
- Recueillir les éléments d'informations complémentaires auprès des structures partenaires du programme ;
- Assurer l'organisation technique¹ de l'atelier national de finalisation du rapport et de définition des actions prioritaires 2022-2023 ;
- Présenter ses méthodes d'exploitation des données et garantir la fiabilité de ces données à travers la description de l'approche du consultant pour l'assurance qualité des données recueillies et traitées.

8. LIVRABLES ET RESTITUTION DE L'ÉVALUATION

- Le prestataire devra produire et livrer : une note de cadrage devant assurer une compréhension commune, les approches retenues pour la bonne exécution de la mission, un chronogramme détaillé de la mission et un plan de rédaction du rapport ;
- Un rapport provisoire de l'évaluation transmis à Diakonia en copie électronique ;
- Une présentation des résultats de l'évaluation lors de la réunion de restitution avec Diakonia, l'ensemble des partenaires de mise en œuvre du programme et les partenaires techniques et financiers en vue de valider le document ;
- Un rapport final prenant en compte les remarques et observations de Diakonia et de ses partenaires en quatre (04) exemplaires (trois en version papier dont un original, et un en version électronique sur clé) au siège de Diakonia à l'attention du Programme Fonds Commun Genre.

9. DUREE DE L'INTERVENTION

La durée totale de l'évaluation est de trente (30) jours ouvrables. Le prestataire devra proposer son calendrier de travail détaillé.

¹ L'organisation pratique sera assurée par Diakonia



10. DEPOT DES OFFRES

Les personnes ou Cabinets intéressés devront déposer au siège de Diakonia, Rue : Bagem Nini Secteur : 52, Arrdt : 12, Patte d'oie, derrière la station Shell Ouaga inter – Tél 25 38 01 31 / 25 38 01 32 – mail burkina@diakonia.se, une offre technique et financière en quatre (04) exemplaires et sur clé USB (les offres technique et financière doivent être scannées séparément).

L'offre technique doit comprendre : une compréhension claire des TDR, une note méthodologique détaillée expliquant l'approche proposée, un chronogramme d'exécution ainsi l'équipe d'intervention ; les expériences antérieures du cabinet et/ou du/de la consultant-e ; le CV du/de la principal-e consultant-e et autres consultants de 5 pages maximum chacun et tout autre document jugé utile.

L'offre financière doit être détaillée avec les taux journaliers de la consultation en HT et en TTC.

Les personnes dont les CV ont été fournis dans les offres seront celles qui participeront obligatoirement à l'exécution de la mission dans le cas où votre offre est retenue.

La date limite de transmission des offres est fixée au plus tard le **vendredi 27 août 2021 à 12 heures TU au siège de Diakonia.**

11. GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES

Un comité technique de quatre (4) personnes (PTF et Diakonia) procédera à l'analyse des propositions techniques et financières reçues selon la grille d'évaluation suivante :

Critères de notation	Notation
Compréhension des TDR	03 pts
Méthodologie proposée	10 pts
Expériences du cabinet/consultant-e-s en évaluation	10 pts
Expériences similaires et capacités d'analyse en genre	10 pts
Calendrier détaillé d'exécution	02 pts
Équipe d'intervention	05 pts
Proposition financière	10 pts
TOTAL	50 pts

Les offres technique et financière seront évaluées séparément avec affectation de pondération pour l'offre financière. A l'issue de cette phase, l'offre ayant obtenu la meilleure notation sera retenue.

NB : Le cabinet ou le/la consultant-e doit être à jour de ses cotisations sociales et fiscales.